

Communiqué de presse

19 avril 2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire de la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme signent les conventions « Centralités rurales en région » des communes de Bourbon-Lancy et de Gueugnon, pour soutenir des projets de développement local.

Jeudi 25 avril 2024 à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Bourbon-Lancy, de Gueugnon et la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS) signeront les conventions « Centralités rurales en région » de Bourbon-Lancy et de Gueugnon, en présence de Jérôme Durain, conseiller régional et sénateur de Saône-et-Loire, de Dominique Lotte, président de la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme et maire de Gueugnon, et d'Édith Gueugneau, maire de Bourbon-Lancy.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION »

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc construit un outil réactif dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralité et de fragilité, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leurs projets, dans le cadre du dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€, votée par les élus régionaux pour la période 2022-2026, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et le bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;

- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie ;
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- Associent les usagers et les habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a approuvé les conventions **de 104 communes**.

Les orientations stratégiques des communes de Bourbon-Lancy et de Gueugnon, que l'on retrouve dans la convention cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) signée avec la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme, sont :

- Maintenir et développer un service public de qualité, un aménagement urbain durable et une offre de logements qualitative pour conserver et attirer la population ;
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments et des équipements publics ;
- Améliorer les déplacements et l'accessibilité sur le territoire ;
- Maintenir un développement économique et commercial équilibré.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Bourbon-Lancy et de Gueugnon ainsi que la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme signeront :

Jeudi 25 avril 2024 à 14h30 à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire)

Espace Culturel Saint-Léger, rue du Parc

la convention « Centralités rurales en Région »

**en présence de Jérôme DURAIN,
conseiller régional et sénateur de Saône-et-Loire**

Déroulé :

14h30-15h30 : visite du quartier thermal

15h30-16h30 : discours et séance de signatures

La presse est invitée

CONTACTS PRESSE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08